

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service Assainissement Non Collectif**

**Exercice 2015
Version 1**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 138 rue des pommiers 76116 CATENAY Téléphone : 02-32-80-36-05 Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00023 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2016 DSP2 10047
Type de document	RPQS assainissement non collectif
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	26 octobre 2016
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité et par la Collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Intervenants, Compétence du service, territoire.....	4
1.2	Les dates clés du service	5
1.3	Les missions du prestataire	5
1.4	Les usagers concernées	5
1.5	L'activité du service	6
1.5.1	Contrôle de conception aux nouvelles installations	6
1.5.2	Contrôle de réalisation.....	8
1.5.3	Contrôle de bon fonctionnement	9
2	Tarification du service	13
3	Les indicateurs de performance du service	14

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp

1, place du Général Leclercq

76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement non collectif sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :

« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

-  Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
-  Le contrôle de fonctionnement des installations
-  Les travaux et l'entretien des installations

Le service est géré en régie. Le service fait l'objet d'un marché de prestations de service avec.

VEOLIA EAU

Bureau local

101, route de Valmont

76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

BENOUVILLE	GANZEVILLE
BORDEAUX SAINT CLAIR	GERVILLE
COLLEVILLE	LES LOGES
CONTREMOULINS	MANIQUERVILLE
CRIQUEBEUF EN CAUX	SAINT LEONARD
EPREVILLE	TOURVILLE LES IFS
FECAMP	TOUSSAINT
FROBERVILLE	VATTETOT SUR MER

1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été **créé** par délibération le **23 juillet 2003**.

Le **règlement du service** a été adopté le **26 mars 2004**.

Le **marché de prestations** de service a été notifié le **9 décembre 2011**.

1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les taches suivantes :

- ✚ Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- ✚ Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- ✚ Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- ✚ Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- ✚ Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

1.4 LES USAGERS CONCERNEES

Le service public d'assainissement non collectif concerne 1465 abonnés en 2015 répartis comme suit sur les 16 communes du périmètre d'intervention.

BENOUVILLE	31	GANZEVILLE	88
BORDEAUX SAINT CLAIR	122	GERVILLE	53
COLLEVILLE	1	LES LOGES	198
CONTREMOULINS	30	MANIQUERVILLE	104
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	SAINTE LEONARD	233
EPREVILLE	144	TOURVILLE LES IFS	83
FECAMP	143	TOUSSAINT	22
FROBERVILLE	58	VATTETOT SUR MER	147

1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif

1.5.1 Contrôle de conception aux nouvelles installations

L'activité concerne les avis émis dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2014 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

	Certificats d'urbanisme				Permis de construire			
	Avis favorable sous réserve d'une étude	Avis défavorable	Total d'avis 2014	Total d'avis depuis la création	Avis favorable ou conforme	Avis défavorable ou non conforme	Total d'avis 2014	Total d'avis depuis la création
BENOUVILLE	0	0	0	2	0	0	0	2
BORDEAUX SAINT CLAIR	4	0	4	51	4	0	4	33
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	1	0	1	1	0	0	0	2
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0	0	0
EPREVILLE	0	0	1	18	0	0	0	19
FECAMP	0	0	0	1	0	0	0	8
FROBERVILLE	0	0	0	10	0	0	0	5
GANZEVILLE	0	0	0	13	1	0	1	24
GERVILLE	0	0	0	13	0	0	0	11
LES LOGES	0	0	0	24	1	0	1	18
MANIQUERVILLE	0	0	0	16	0	0	0	22
SAINTE LEONARD	6	0	6	40	1	0	1	26
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	3	0	0	0	3
TOUSSAINT	0	0	0	1	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	0	0	0	15	0	0	0	21
TOTAL	11	0	11	208	7	0	7	194

1.5.2 Contrôle de réalisation

Deux types de contrôle sont réalisés :

-  Sur des installations réalisées sous maîtrise d'ouvrage privée
-  Sur des installations réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique

Les contrôles réalisés en 2015 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

Contrôle de réalisation (MO privée)				
	Avis satisfaisant ou conforme	Avis non satisfaisant ou non conforme	Total d'avis 2014	Total d'avis depuis la création
BENOUVILLE	0	0	0	0
BORDEAUX SAINT CLAIR	2	0	2	7
COLLEVILLE	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0
EPREVILLE	0	0	0	1
FECAMP	0	0	0	5
FROBERVILLE	0	0	0	2
GANZEVILLE	0	0	0	1
GERVILLE	0	0	0	1
LES LOGES	0	0	0	3
MANIQUERVILLE	0	0	0	10
SAINT LEONARD	0	0	0	3
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	1
TOUSSAINT	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	0	0	0	5
TOTAL	2	0	2	39

Le service est peu sollicité pour ce type de contrôle. Le SIAEPA devra mettre en œuvre des moyens de communication pour permettre un meilleur niveau de contrôle de réalisation. 194 permis ont été instruits pour 39 contrôles de réalisation, soit un taux de contrôle de réalisation de 20%.

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique, aucune réhabilitation n'a été réalisée en 2015. Le parc d'installations réalisées se compose de 46 installations.

1.5.3 Contrôle de bon fonctionnement

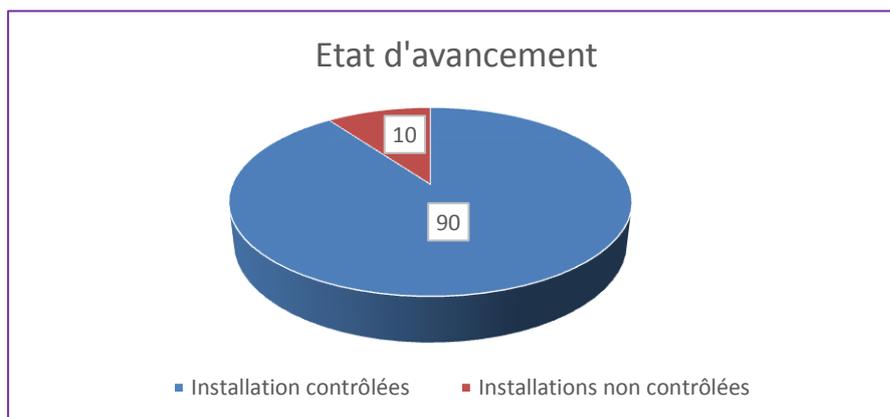
1.5.3.1 *Les contrôles initiaux*

14 contrôles ont été réalisés en 2015.

L'état d'avancement des contrôles initiaux est de 90% au 31 décembre 2015, il était de 88% au 31 décembre 2014. Il reste 152 installations non diagnostiquées.

L'avancement par commune est le suivant :

Diagnostics initiaux					
	Nombre total d'installations	Installations diagnostiquées en 2015	Installations diagnostiquées depuis la création du SPANC	Reste à diagnostiquer	Taux d'avancement en %
BENOUVILLE	31	0	25	6	81
BORDEAUX SAINT CLAIR	122	4	117	5	96
COLLEVILLE	1	0	1	0	100
CONTREMOULINS	30	3	23	7	77
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	0	8	0	100
EPREVILLE	144	0	138	6	96
FECAMP	142	3	122	21	85
FROBERVILLE	58	0	47	11	81
GANZEVILLE	88	0	80	7	92
GERVILLE	53	0	49	4	92
LES LOGES	198	0	180	18	91
MANIQUERVILLE	104	1	90	14	87
SAINT LEONARD	233	0	216	17	93
TOURVILLE LES IFS	83	1	78	5	94
TOUSSAINT	22	0	10	12	45
VATTETOT SUR MER	147	2	128	19	87
TOTAL	1465	14	1313	152	90



1.5.4.1 *Les contrôles périodiques*

Le SIAEPA a réalisé 154 contrôles de bon fonctionnement. Le prestataire souligne un taux un fort absentéisme de l'ordre de 50%.

Des actions de communication pourraient permettre une sensibilisation des usagers.

1.5.4.2 *Bilan des avis formulés par le SPANC en 2015*

Les avis formulés dans les contrôles sont récapitulés par commune dans le tableau suivant. Il intègre l'ensemble des contrôles 2015 soit 170.

La qualification des installations repose sur les bases suivantes :

Absence de défaut (pour ANC existant) ou conforme (pour le neuf)

L'assainissement ne présente à priori aucun défaut. Les travaux réalisés respectent les prescriptions de l'étude de sol. Ce système ne nécessite pas de travaux simplement l'entretien de l'installation.

Installation nécessitant des recommandations de travaux

L'installation ne présente pas de non-conformité au sens de l'arrêté du 27 avril 2012. Cependant, l'installation présente quelques défauts mineurs. Pour le moment cette installation ne nécessite aucune réhabilitation, mais des recommandations de travaux et d'entretien afin de garantir la pérennité de l'installation.

Non conforme

L'installation présente des points non-conformes (ANC significativement sous-dimensionné, ANC incomplète, ANC présentant des dysfonctionnements significatifs).

Cette installation nécessite des travaux devant être réalisés dans un délai maximum d'un an en cas de vente du bien mais aussi des recommandations de petits travaux et d'entretien.

Non-conforme - danger de la santé des personnes

L'installation présente des points non-conformes pouvant engendrer un danger pour la santé des personnes (Contact possible avec les EU, défauts de structures des ouvrages, gros problème d'odeurs, et dans zone à enjeux sanitaires (PPR des captages et forages avec DUP)

Cette installation nécessite une réhabilitation dans les 4 ans suite le constat. Ce délai est réduit à un an en cas de vente.

Non-respect de l'art. L 1331-1-1 du code de la Santé Publique

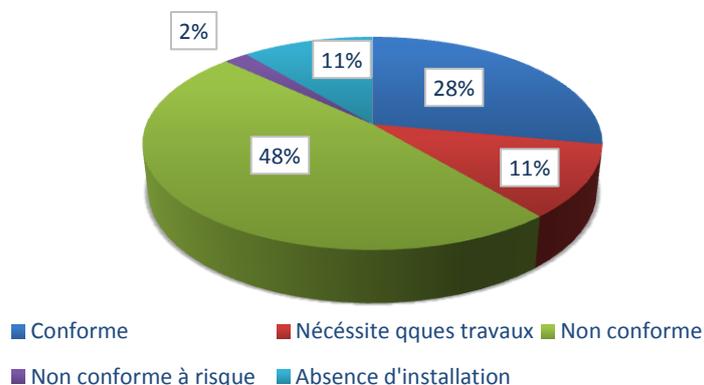
Lors du contrôle, aucun élément probant (accessibilité, facture, photo, bon de vidange) n'a pu montrer l'existence d'une installation d'assainissement non collectif (ni prétraitement ni traitement).

Cette installation nécessite la justification ou la mise en place d'un ANC dans les plus brefs délais.

Avis formulés lors des contrôles de bon fonctionnement.

	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme	Non conforme à risque sanitaire	Absence d'installation ou indéterminé	Total visite 2015
BENOUVILLE	2	0	1	0	1	4
BORDEAUX SAINT CLAIR	8	0	7	0	0	15
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	1	1	7	2	3	14
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	2	0	1	3
EPREVILLE	13	9	26	0	2	50
FECAMP	12	0	15	0	2	29
FROBERVILLE	2	0	0	0	0	2
GANZEVILLE	1	0	0	0	0	1
GERVILLE	0	0	1	0	0	1
LES LOGES	0	2	5	0	0	7
MANIQUERVILLE	2	2	1	0	0	5
SAINT LEONARD	1	1	2	0	2	6
TOURVILLE LES IFS	4	4	14	1	6	29
TOUSSAINT	0	0	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	1	0	2	0	1	4
TOTAL	47	19	83	3	18	170

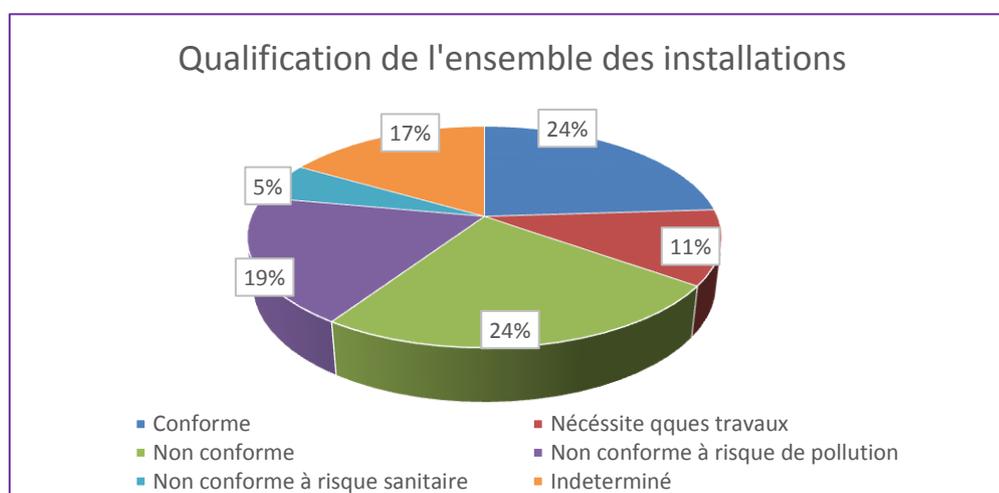
Qualification des contrôle 2014



1.5.4.3 Etat général du parc

Le tableau suivant propose la répartition des avis formulés au 31 décembre 2015 pour l'ensemble des installations.

Bilan des qualifications pour l'ensemble des installations.							
	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme mais fonctionnel	Non conforme à risque pollution	Non conforme à risque sanitaire	Absence d'installation ou indéterminé	Total visite 2014
BENOUVILLE	5	1	3	7	5	4	25
BORDEAUX SAINT CLAIR	41	6	16	36	2	16	117
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	1	1
CONTREMOULINS	1	2	3	9	2	6	23
CRIQUEBEUF EN CAUX	1	1	1	2	1	2	8
EPREVILLE	44	20	14	40	7	13	138
FECAMP	20	3	20	32	13	34	122
OFOROBERVILLE	14	3	16	5	2	7	47
GANZEVILLE	19	5	21	13	7	16	81
GERVILLE	14	12	15	2	0	6	49
LES LOGES	41	35	47	25	7	25	180
MANIQUERVILLE	39	14	26	2	3	6	90
SAINT LEONARD	36	24	80	30	16	30	216
TOURVILLE LES IFS	14	8	19	21	5	11	78
TOUSSAINT	1	1	3	0	1	4	10
VATTETOT SUR MER	25	8	37	20	1	37	128
TOTAL	315	143	321	244	72	218	1313



2 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- + D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical. Pour l'année 2015, sa valeur est de **41,32** euros/an et par abonné.
- + D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procédé à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maitrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical. Pour l'année 2015, sa valeur est **de 1,22€ Euros/par m3 d'eau consommé.**

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Volume	Prix de base	Montant Au 01/01/16
REDEVANCE CONTRÖLE			41.32
Total			41.32
Prix du service au m3 pour 120 m3			0,35

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Volume	Prix de base	Montant Au 01/01/15
Part syndicale			187,72
REDEVANCE CONTRÖLE (fixe)			41.32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,22	146.40
Total			187,72
Prix du service au m3 pour 120 m3			1,56

Les données des comptes administratif du SIAEPA présentent :

- ✚ Les recettes suivantes pour la collectivité :
 - 2014 : 75 877 Euros
 - 2015 : 57 607 Euros
- ✚ Les amortissements suivants :
 - 2014 : 0 €
 - 2015 : 1194,91€

Le service n'a aucun emprunt en cours.

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
Sur 20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
Sur 30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
Sur 30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5
Sur 20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Activité nulle en 2015 0
Sur 10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2015 est de 105.